

RAPPORT ANNUEL 2023 - SIEEOM DU SUD-QUERCY

SYNTHESE

Evènements marquants 2023 :

- ✓ Lancement du tri des déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2023,
- ✓ Déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux : ordures ménagères, emballages recyclables, verre et papiers pour atteindre 12 200 habitants, qui sera finalisée début 2024,
- ✓ Passage de la collecte en porte-à-porte toutes les deux semaines en alternance OMR/Emballages,
- ✓ Baisse globale des quantités de déchets collectés (- 2 %),
- ✓ Forte baisse des quantités d'OMR et plus largement des déchets enfouis (- 12 %),
- ✓ Forte hausse du taux de valorisation qui atteint 52 % (+ 5 points).

I. Présentation du SIEEOM du Sud-Quercy

Collectivités membres : communautés de communes du Pays de Serres en Quercy, des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et Terres des Confluences.

Population : 17 146 habitants / 25 communes

Historique : 1981 : Création du syndicat.

2001 : Mise en place du tri sélectif.

2003 : Fermeture de la décharge de la collectivité à Puycornet.

2004-2005 : Créations des déchèteries de Lauzerte et Lafrançaise.

2012 : Création du « Pôle Déchets » à Lafrançaise. Extension des consignes de tri du bac jaune.

2017 : Intégration des communes de Barry d'Islemade, Labastide-du-Temple, Les Barthes et Meauzac et de la déchèterie de Barry d'Islemade.

2018 : Création de la Recyclerie de Lauzerte (déchèterie + ressourcerie). Début de déploiement de la collecte en PAV.

2022 : Seuil des 10 500 habitants couverts par la collecte en PAV. Recrutement d'une chargée de mission biodéchets soutenue par l'ADEME pour la mise en œuvre de l'étude sur le tri des biodéchets.

2023 : Lancement officiel du tri des déchets alimentaires le 1^{er} janvier par collecte ou compostage. Passage de la collecte en porte-à-porte toutes les deux semaines en alternance OMR/Emballages.

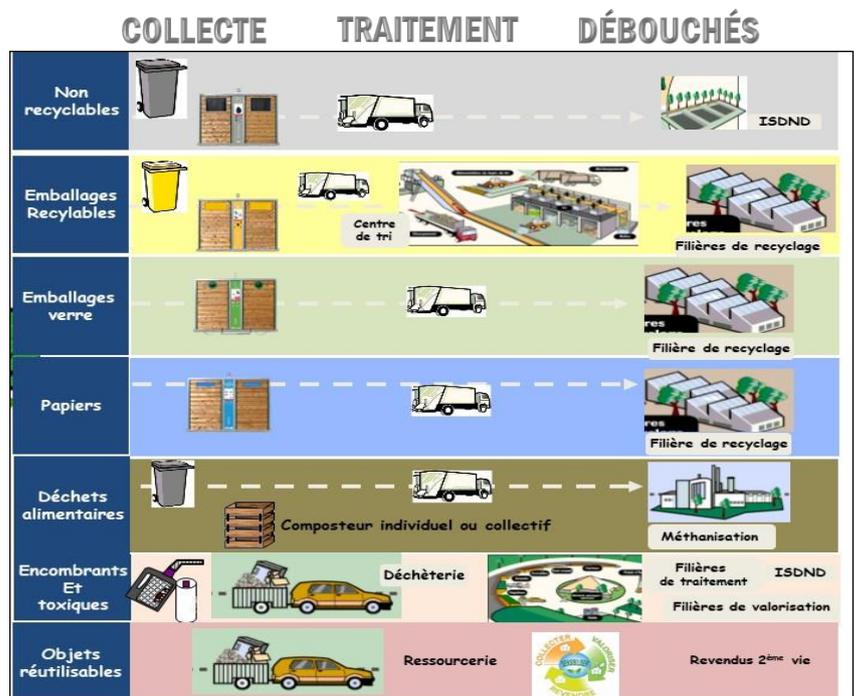
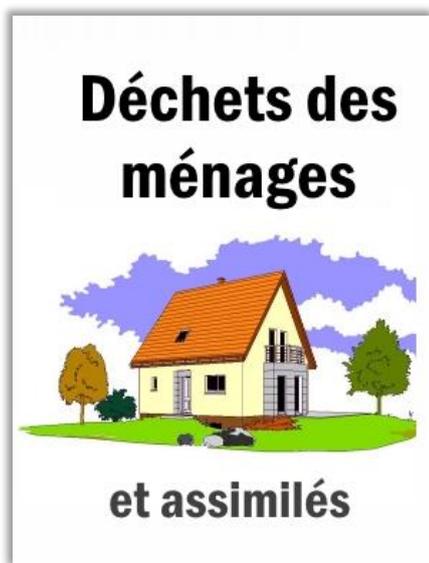


II. Compétences exercées par le SIEEOM du Sud-Quercy

Le SIEEOM du Sud-Quercy exerce les compétences « Collecte » et « Déchèterie ». La compétence « Traitement » est exercée par le Syndicat Départemental des Déchets.

III. Organisation du service public d'élimination des déchets

Répartition des flux de déchets :



Performances des collectes : Le **taux de recyclage** des déchets collectés hors déchèterie est de **31 % (+ 1pt)**. Les déchèteries permettent quant à elles de **valoriser 83 % (+ 8pts)** des déchets collectés hors inertes.



Autres services :

- ✓ **55 Locations de bennes** pour les particuliers et les professionnels,
- ✓ **81 Broyages à domicile** de branches pour les particuliers et **12 jours de location** pour les communes,
- ✓ **51 T de textiles collectées** par « Le Relais »,
- ✓ **292 collectes gratuites** à domicile réalisées par IDDEES (Lafrançaise et Lauzerte),
- ✓ **36 Mises à disposition de bacs** lors de manifestations.

BILAN 2023

8 529 TONNES de déchets collectées,
- 12 % DE DECHETS ENFOUIS au global sur les OMR, encombrants et refus de tri,
448 KG DE DÉCHETS produits par habitant et par an (hors gravats),
52 % DES DÉCHETS collectés sont **VALORISÉS** (réemploi, recyclage, ...), (hors gravats).

IV. Les prestataires :

Le SIEEOM gère en régie directe toutes ses collectes, ainsi que le transport et le traitement du verre, des papiers et des déchèteries. Le traitement des ordures ménagères et des emballages est une compétence du Syndicat Départemental des Déchets qui lui-même fait appel à un prestataire, la société DRIMM.

Principales dépenses :

- 1 – Traitement des OMR et du tri :** Malgré la hausse de la TGAP et donc du prix à la tonne des ordures ménagères, la forte baisse des quantités d'ordures ménagères a permis de maintenir le montant de la participation au Syndicat Départemental de traitement des Déchets.
- 2 - Carburant :** les dépenses baissent de 6 % grâce à une légère baisse du prix moyen à la pompe mais surtout à une nouvelle baisse de 6 % de la consommation (réorganisations et optimisations des tournées de collecte).
- 3 – Traitement des matériaux issus des déchèteries :** malgré la hausse du prix à la tonne des encombrants, on observe une baisse notable des coûts grâce à une baisse de 30 % des quantités.

V. Le coût du service public

Dépenses 2023 de fonctionnement	Montant
Coût total annuel (aidé TTC)	2 008 784 € (+ 8 %)
Coût par habitant (aidé TTC)	117 € (+ 7 %)
Coût par tonne (aidé TTC)	261 € (+ 10 %)

Nature des investissements 2023	Montant
Colonnes en bois : 5 flux de tri	148 608 €
Bacs de collecte : OMR, Emballages	58 725 €
Composteurs individuels	48 610 €
Colonnes semi-enterrées : 5 flux de tri	30 750 €
Remorque de camion	30 000 €
Abri bacs déchets alimentaires	29 004 €

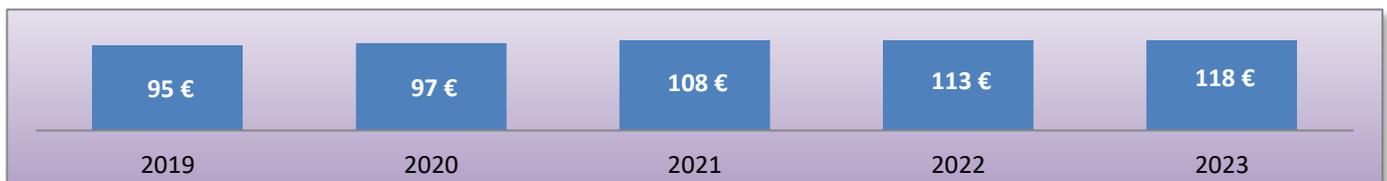
COÛT DU SERVICE PAR HABITANT EN € (PRINCIPAUX FLUX)



Commentaires :

Globalement, le coût à la charge de la collectivité est de 117 € par habitant. Il augmente de 8 € en 2023 après être resté assez stable entre 2021 et 2022. Cette hausse est essentiellement due aux coûts des recyclables (emballages, verre et papiers) qui augmentent fortement. Ceci s'explique à la fois par une hausse du coût de tri et une baisse significative des prix de reprise des matériaux sans compensation de la part de CITEO. En ce qui concerne les OMR, malgré la hausse des coûts de traitement, la baisse des quantités collectées permet de limiter la hausse. Le coût des déchèteries reste stable grâce à la mise en œuvre de nouvelles filières « Responsabilités Elargies des Producteurs » et à la forte baisse des encombrants.

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS AU SIEEOM DU SUD-QUERCY EN EURO PAR HABITANT :



Commentaires :

La contribution des collectivités adhérentes par habitant s'établit à 118 € en 2023. Elle évolue de 4 % entre 2022 et 2023. Cette augmentation a été nécessaire pour faire face au coût croissant de la gestion des déchets et principalement du traitement et pour compenser la baisse des recettes de vente de matériaux. Courant 2022, le tarif de la Redevance Spéciale a été mis à jour pour la 1^{ère} fois depuis 2007. Ceci a permis de nouvelles recettes.

Il faut noter que les communautés de communes membres du SIEEOM du Sud-Quercy n'ont pas un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) identique. Le SIEEOM appelle une participation par habitant DGF identique pour chacune.

VI. Les mesures de réduction et de prévention

Autres actions de prévention :

- ✓ **Compostage individuel** : Fin 2023, plus de 3 000 foyers du SIEEOM sont équipés (33 %),
- ✓ **Composteur partagé** : Mise en place de deux nouveaux sites (Loubéjac et Piquecos)
- ✓ **Broyages de branches à domicile** pour les particuliers et location pour les communes,
- ✓ « **Eco'Cimetière** » : accompagnement au tri dans les cimetières,
- ✓ Embauche fin 2022 d'une **chargée de mission « Tri des biodéchets »** pour une durée de 3 ans.

Les ressourceries : associées aux déchèteries de Lafrançaise et de Lauzerte, elles sont gérées par l'association IDDEES qui réemploie des objets donnés par les usagers en entrée de déchèterie ou collectés directement au domicile.

- ✓ **15 salariés sur 2 sites,**
- ✓ **59 T d'objets réemployés,**
- ✓ **Près de 17 000 clients,**
- ✓ **292 collectes à domicile.**



VII. Emploi et conditions de travail : *Chiffres clefs*

- ✓ Environ **15 agents** : 12 agents des services techniques, 1 directeur, 1 chargé de communication et 1 chargé de mission « prévention »,
- ✓ **18,5 jours de formation** pour 7 agents différents de la collectivité,
 - ✓ **1,8 % de taux d'absentéisme**,
 - ✓ **2 accidents de travail** avec arrêt,
- ✓ La **mécanisation progressive de la collecte** (moins de risques d'accident).

VIII. Communication et relation usagers

- ✓ **22 animations scolaires** ont permis de sensibiliser **280 élèves**,
- ✓ **6 visites pédagogiques** du centre de tri ou de la Déchèterie/Ressorcerie,
- ✓ **Stand d'information** lors de 5 manifestations locales,
- ✓ **30 accompagnements** à la gestion des déchets **professionnels** assimilés,
- ✓ **1 nouveau sac de tri** distribué aux usagers des colonnes EMBALLAGES (jaunes).



IX. Bilans et perspectives

Bilan Collecte : La performance d'ordures ménagères résiduelles baisse à nouveau fortement en 2023 (- 7 %) pour atteindre un record absolu à 175 kg/hab./an. Les quantités totales de déchets non recyclables enfouis baissent de 12 % en 2023 et atteignent, elles aussi, un record. Les performances de collecte des emballages et papiers recyclés baissent de 3 kg à 83 kg par habitant en 2023. Avec la forte baisse des ordures ménagères résiduelles, le taux de recyclage des collectes gagne de nouveau 1 point pour atteindre 31 %.

La quantité de déchets collectés (ordures ménagères résiduelles et recyclables) baisse fortement de 12 kg/habitant pour atteindre 273 kg/hab./an.



Bilan Déchèteries : La production des déchèteries est assez stable (+ 1 %). Le taux de valorisation hors gravats des déchets apportés en déchèterie est en forte hausse grâce à la mise en place de nouvelles filières (+ 8 points). Désormais 83 % des déchets déposés en déchèterie sont valorisés. Chaque habitant du SIEEOM dépose 222 kg de déchets par an (+ 3 kg par habitant).

Bilan global : Les performances totales de déchets baissent en 2023 à 448 kg par habitant (hors inertes), soit 11 kg par habitant en moins. Depuis 2021 le principal flux de collecte est la « déchèterie ». En 2023, il représente 45 % des quantités de déchets collectées. Néanmoins encore 43 % des déchets collectés sont stockés en Unité de Stockage des Déchets Ultimes.

Les déchets non valorisés baissent de 12 % et en parallèle les déchets valorisés augmentent de 10 % donc au total le taux de valorisation augmente de 5 points à 52 % (hors inertes).

Bilan Prévention des déchets : L'activité globale des deux Ressorceries IDDEES continue d'augmenter en 2023 avec plus de 17 000 clients, 292 collectes à domicile et 59 T d'objets réemployés.

Grâce à sa chargée de mission « Tri des biodéchets », le SIEEOM a pu développer ses projets de prévention des déchets. Le seuil d'un tiers des foyers équipés d'un composteur individuel est atteint. 5 sites de compostage partagés sont opérationnels. Des animations scolaires sur la réduction des déchets et des vidéos de promotion d'opérations vertueuses ont été réalisées.

ÉVÉNEMENTS 2023

- ✓ Lancement du tri des déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2023,
- ✓ Déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux pour atteindre 12 200 habitants,
- ✓ Passage de la collecte en porte-à-porte toutes les deux semaines en alternance OMR/Emballages,
- ✓ Baisse globale des quantités de déchets collectés (- 2 %),
- ✓ Forte baisse des quantités d'OMR et plus largement des déchets enfouis (- 12 %),
- ✓ Forte hausse du taux de valorisation qui atteint 52 % (+ 5 points).

Perspectives 2024

- ✓ Finaliser le déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux : ordures ménagères, emballages recyclables, verre et papiers : pour cela le SIEEOM devra notamment acheter des colonnes aériennes et semi-enterrées et attend la réception d'un 3^{ème} camion-grue,
- ✓ Pérenniser le tri lors des manifestations locales et déployer le tri « Hors foyers »,
- ✓ Faire progresser le taux de valorisation des déchets alimentaires,
- ✓ Faire évoluer le programme d'animation pour les écoles en intégrant plus de sujets sur les déchets alimentaires (diagnostic sur le gaspillage, gestion des biodéchets) et sur la prévention,
- ✓ Travailler en partenariat avec le Syndicat Départemental des Déchets qui portera le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.